**Auto-Moto École Laser – LASER PERMIS**
10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Tél. 04 72 02 38 81 · Port. 06 95 65 51 40
contact.laserpermis@gmail.com · autoecolelaser.fr
Agrément préfectoral E2303800040 · SIRET 922 535 570 00019

# Critère 1.6 – La formation post-permis

Auto-école Laser

> *Critère 1.6 du label : « Promouvoir le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices. »*

## De quoi s'agit-il ?

La formation complémentaire post-permis est une formation **collective de 7 heures**, facultative, destinée aux jeunes conducteurs. Elle permet de revenir sur ses premiers mois de conduite seul et de prendre du recul sur les risques, avec un enseignant diplômé.

## Pour qui ?

- Les titulaires d'un premier permis de conduire depuis **6 mois minimum et 12 mois maximum**.
- N'ayant commis aucune infraction ayant entraîné une perte de points ou une mesure de restriction, de suspension, d'annulation ou d'interdiction du permis.

## Les avantages

| Parcours | Obtention des 12 points sans formation | Avec la formation post-permis |
|---|---|---|
| Formation traditionnelle | 3 ans | **2 ans** |
| Conduite accompagnée (AAC) | 2 ans | **1 an et demi** |

- Mieux comprendre ses premières expériences de conducteur et mieux gérer les situations complexes.
- Travailler sur les facteurs de risque : vitesse, alcool et stupéfiants, fatigue, distracteurs (téléphone).
- Réfléchir à une mobilité plus sûre et plus responsable.
- Possibles avantages auprès de certains assureurs (à vérifier avec votre assurance).

## Comment s'inscrire ?

Renseignez-vous auprès du secrétariat de l'auto-école. La formation est organisée par groupe : une session est ouverte dès qu'un nombre minimum de participants est atteint. À défaut, nous vous orientons vers un établissement labellisé qui l'organise.

Documents à fournir : copie recto-verso de la pièce d'identité, copie recto-verso du permis de conduire, justificatif de domicile récent.

Source : décret n° 2018-715 du 3 août 2018 et arrêté du 13 juin 2019 relatifs à la formation complémentaire post-permis.